

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE2^e SESSION**QUÉBEC, LE 21 SEPTEMBRE 2011**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 21 septembre 2011

Aujourd'hui, à quinze heures dix-neuf minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 204 Loi concernant le projet d'amphithéâtre multifonctionnel de la Ville de Québec

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.